

Est-ce que la structure (mur) était insuffisante ? Je ne sais pas ...

Premièrement

Il faut savoir, que la zone de la rive est divisée en partie de terrain en glaise et l'autre par un mur composé de blocs morceaux de béton.



Photo-1 – blocs de béton

Deuxièmement

Lors des travaux de 1985, pour éliminer l'écoulement des eaux de pluie, on a créé un égout fluvial **qui coule en surface** sur le côté de la piste cyclable soit la pente qui mène au fleuve.



Photo-2 – Vue d'un égout fluvial

Cela a cependant eu un impact, puisque l'eau dans la section composée de blocs de béton suite à infiltration de l'eau dans la structure durant l'hiver provoque suite au gel et dégel :

- 1- L'effondrement de la piste cyclable',**
- 2- Déplacement de blocs de béton et**
- 3- Destruction du mur.**



Photo-3 – Déplacement des blocs de béton

L'utilisation d'abrasif malgré le fait que la ville a diminué l'épandage, aide aussi à la destruction du mur – gel / dégel.

En plus de l'eau fluvial, l'eau qui s'écoule de la piste cyclable provoque aussi le même problème de gel et dégel.



Photo-4 – Trous provoqués par le gel/dégel en bordure de la piste cyclable

En effet, malgré que la ville est inclinée la piste cyclable vers Marie-Victorin. L'hiver, la bordure de neige empêche cet écoulement et l'eau coule plutôt vers le fleuve qui **pénètre ensuite dans la structure** via les trous provoqués par le gel/dégel. (photo-4)

C'est pourquoi, on devrait peut-être prévoir des égouttements (ou déversoir) pour mieux contrôler et éliminer l'accumulation de l'eau sur la piste cyclable.

Comme preuve du mouvement des blocs suite au gel/dégel, la ville de Boucherville a été obligée d'installer de gros blocs de béton - exactement ou se trouvent les égouts fluviaux. (Photo -2)

2- Préoccupation - Transport

En effet, le sol de Boucherville est composé de glaise, donc lorsqu'un autobus ou un gros véhicule circule sur Marie-Victorin, il provoque une vibration dans

le sol ressentie par chaque résident demeurant le long du boulevard Marie-Victorin.

Cela doit sûrement avoir un impact sur la structure du mur.

De plus, il ne faut pas oublier que **sous la piste cyclable**, il y a une **conduite de gaz**.

Si jamais, le fait de déstabiliser la structure actuelle provoque un bris du tuyau, cela pourrait avoir de **terribles conséquences**.

Donc, il est **encore plus urgent** d'avoir une structure ou mur de protection qui peut supporter ce genre de situation.

Donc,

Est-ce qu'on va tenir compte de l'élément d'égout fluvial, écoulement de l'eau - piste cyclable et vibration du sol ?

Aussi,

Est-ce qu'on va réparer les endroits non ciblés par le projet actuel ?

Ex. Égout fluvial en face du 912 Marie-Victorin, soit juste du côté ouest de la marina De Mézy.

Pour terminer ou en conclusion

Je crois qu'effectivement :

L'installation d'un muret de pierres (enrochement), de remblai, de végétation permettait de régler le problème à condition d'avoir une pente sécuritaire.

Améliorer l'écoulement de l'eau fluviale de façon que l'eau tombe directement dans le fleuve et non dans l'enrochement.

Améliorer l'écoulement de l'eau sur la piste cyclable.

Le renforcement du mur permettrait d'éviter le bris de la conduite de gaz sous la piste cyclable.

Cela permettra ainsi de stopper l'érosion et l'effondrement du mur protégeant la piste cyclable, la conduite de gaz et le boulevard Marie-Victorin.

Merci de m'avoir écouté et j'espère que mon intervention **qui se veut positive** permettra d'améliorer le projet actuel en tenant compte de mes constatations qui peut-être avaient été oubliées.

M. Yvon Garneau